



# CTMEN du 19 décembre 2018

## Déclaration liminaire de la FSU

---

Les mobilisations récentes ont contraint le gouvernement à entendre les difficultés sociales et de vie d'une grande partie de la population. Parmi les mesures annoncées, aucune réponse n'a été apportée aux agents de la fonction publique. Pire, c'est le budget de l'État qui sera mis à contribution pour financer ces mesures. La FSU exige une revalorisation salariale pour l'ensemble des agents et les créations de postes nécessaires pour mettre en œuvre un service public de qualité sur l'ensemble du territoire.

Les élections professionnelles qui viennent de se dérouler ont confirmé la première place de la FSU à l'Éducation Nationale. Nous ne reviendrons pas sur les difficultés lors des opérations de votes dont la responsabilité incombe au ministère, ce que nous avons développé lors des dépouillements.

Malgré des conditions de vote difficile, pour la FSU, la hausse de la participation est un signal que le ministre et plus largement le gouvernement seraient bien inspirés d'entendre et... de comprendre. C'est un rappel de l'importance que les personnels accordent aux organisations syndicales et de la nécessité de mener un véritable dialogue social, alors qu'il est actuellement, sur beaucoup de sujets, un exercice réduit à ses seuls aspects formels. Pour notre part, nous ne nous satisfaisons pas, pas plus que nous nous y résignons, d'assister trop souvent à un monologue de la part du ministre et du gouvernement. Aussi, nous rappelons, entre autres sujets, que les remises en cause du statut général des fonctionnaires, du rôle et des prérogatives des CAP et des CHSCT, les velléités de développer une individualisation accrue des rémunérations relèvent d'un choix unilatéral du gouvernement que nous continuerons de combattre avec détermination.

Les inégalités salariales et professionnelles persistent dans l'Éducation Nationale. La FSU considère que le ministère doit en faire un axe majeur dans la mise en œuvre de l'ensemble de ses politiques. La FSU poursuivra son engagement pour plus de justice et d'égalité entre les femmes et les hommes, elle a notamment signé le protocole Egalite dans la fonction publique. La FSU demande à ce que les organisations syndicales puissent pleinement participer à l'élaboration des plans d'action qui doivent se décliner au niveau des ministères et aussi localement.

La majeure partie de l'ordre du jour de CTMEN est, comme il en est d'usage à cette période de l'année, consacrée à la préparation de rentrée 2019 et à la « répartition des moyens », ou plutôt à la répartition du manque de moyens aggravé cette année par une nouvelle étape de suppressions massives de postes. Le choix politique de suppression des emplois qui accentue la dégradation des conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des personnels, doit être abandonné.

Dans le premier degré, les 2325 postes prévus dans le budget 2019 ne permettront pas d'assurer l'abaissement à trois ans de l'âge de l'instruction obligatoire qui coûtera d'après vos services 1000 postes et de poursuivre le dédoublement des classes de CP et CE1 en REP et REP+ estimé à 4000 postes. Comment alors répondre aux autres besoins indispensables au bon fonctionnement de l'école : abaisser les effectifs de toutes les classes, car si 30% des difficultés sont concentrées dans l'éducation prioritaire, 70% se retrouvent ailleurs ; assurer les remplacements, réabonder les RASED par exemple. Pour y répondre, le ministère devra prélever des postes en maternelle, en école rurale, dans le dispositif plus de maîtres et également dans le second degré. Sans compter que, hors classe dédoublée, les effectifs restent très élevés partout.

De plus, les réductions de postes aux concours, dans le premier comme dans le second degré, conduisent à des recrutements massifs de contractuels. L'école a besoin de professionnels formés, y renoncer c'est ne pas voir les difficultés auxquelles l'école est confrontée.

Dans le second degré, la cohérence entre les réformes du lycée et celle de la voie professionnelle et la politique de suppressions de 2600 postes commence à se dessiner. A mesure que les projets d'implantations des futurs enseignements de spécialités sont connus, lycée par lycée, il se dégage une cartographie profondément inégalitaire de l'offre de formation. On peut ainsi évoquer de multiples situations où des territoires entiers voient l'accès aux enseignements se restreindre. Ce n'est pas un hasard d'ailleurs si la typologie des lycées dans l'action est quelque peu différente de ce que nous connaissons d'ordinaire.

Établissements ruraux, de villes petites et moyennes, lycées de banlieue, se révoltent. Ce sont eux qui seront les plus durement touchés par la mise en concurrence des établissements. Il serait long de faire le compte des suppressions programmées d'enseignements de spécialité et d'options mais, si toutes les disciplines sont touchées, certaines pâtissent plus que d'autres ; c'est le cas des enseignements artistiques, de l'E.P.S. des L.C.A et LVER.

La complexité technique, interne à l'établissement ou entre lycées, des propositions inhérentes à la mise en œuvre de la réforme, auront un impact négatif sur les conditions d'apprentissage et d'enseignement.

A l'échelle d'un bassin, des spécialités peuvent même être envisagées uniquement dans

l'enseignement privé, le lycée public se contentant de promesse d'ouverture d'options dont les principaux mérites, du point de vue de l'administration, sont de ne pas être financés...

Le ministre a beau s'évertuer à tenter de minimiser la contestation légitime que ce projet de réforme suscite, la continuité du mouvement lycéen, malgré des formes de répression inacceptables, le contredit. Désormais, à l'approche de la préparation de rentrée, les conditions de mise en place des réformes sautent aux yeux.

Concernant la voie professionnelle, là aussi la cohérence entre la mise en œuvre de sa réforme et les suppressions annoncées saute aux yeux. La première preuve en était les nouvelles grilles horaires en bac pro et en CAP qui pourraient permettre de supprimer au moins 2600 postes d'ici 2022. La seconde vient de tomber : baisse des postes ouverts aux concours de professeur·e de lycée professionnel en 2019 ; pour exemple, baisse du recrutement de 38% en lettres-histoire.

Dès la rentrée 2019 : tous les programmes d'enseignement général de 2<sup>de</sup> professionnelle seront modifiés, de nouveaux référentiels seront imposés en vente, en commerce, en métiers de l'accueil, 12 diplômes seront réunis en 3 familles de métiers, la co-intervention sera imposée à tou·tes. Ces impositions, sans réel dialogue social, prépare une rentrée 2019 qui s'annonce simplement intenable pour nombre de collègues, et d'autant plus que c'est le sens du métier qui est aussi attaqué par cette réforme.

Pourtant, l'actualité montre au contraire la nécessité de renforcer la voie professionnelle, de faire aussi de cette voie de formation initiale, un levier éducatif pour réduire les inégalités au lieu de les creuser.

Concernant les fonctions supports et notamment l'administration du service public d'éducation, la FSU réaffirme son opposition aux 400 suppressions annoncées. Celles-ci éclairent désormais le projet de fusions des académies auquel la FSU continue de s'opposer. Dans l'immédiat, ces suppressions vont avoir un effet déjà désastreux : aggravation de la dégradation des conditions de travail dans les services et dans les établissements, risque de nouvelles désorganisations et de perte de sens du travail et de sa finalité pour les personnels... Les fonctions administratives et techniques nécessitent au contraire des créations de poste, pour améliorer la qualité du service rendu, l'organisation et la gestion à tous les niveaux du système éducatif. En outre, pour relever le défi de la requalification de la filière administrative, ce sont bien de créations de postes en catégories B et A dont notre ministère a besoin, pour simplement enfin reconnaître la réalité de l'investissement des personnels et des qualifications qu'ils mettent réellement en œuvre au quotidien.

Le signal déplorable renvoyé aux personnels de direction, en annonçant en CAPN la réduction du nombre de promotions à la hors classe de 475 à 422, participe à cette manque de reconnaissance

générale du ministère envers ses personnels.

Concernant les personnels des services sociaux, la FSU dénonce l'insuffisance des moyens pour répondre à l'ensemble de leurs missions, notamment pour leur nouveau champ d'intervention en école primaire qui s'opère au détriment de l'intervention dans les lycées, alors que leur mission première est de favoriser la réussite scolaire de plus en plus en difficulté.

Et il est inacceptable de voir l'ensemble des personnels réduits à un simple rôle d'exécutants et sommés de mettre en pratique des recettes miracles ou des organisations prétendument « rationalisée » qu'aucun bilan, aucune recherche ni évaluation ne confortent. Au contraire, même !

Amputés, cette année encore, de moyens nécessaires à son bon fonctionnement et privés d'une politique éducative ambitieuse, se préoccupant vraiment de la réussite de tous les jeunes, le service public d'éducation et ses personnels risquent bien d'être encore davantage empêchés dans leur mission que soutenus. C'est leur engagement quotidien, et lui seul, qui fait que le service public parvient malgré tout à remplir ses missions. Pour la FSU, il y a urgence à répondre aux vraies questions qui lui sont posées aujourd'hui : s'attaquer aux inégalités scolaires et permettre la démocratisation de la réussite de tous et toutes.

Le ministre a beau, selon les jours, ordonner ou déclamer la confiance, la FSU ne cessera de lui rappeler que celle-ci ne se décrète jamais. Cette confiance ne saurait prendre la forme d'une subordination accrue des personnels, en leur déniaient une partie de leur citoyenneté par l'inscription dans la loi de « l'obligation de réserve » au mépris de la construction jurisprudentielle patiente qui, aujourd'hui, la définit déjà.

Ce projet de loi a d'ailleurs recueilli un avis négatif du CSE comme du CTM.